



SAINT-CYR-L'ÉCOLE<sup>®</sup>  
(YVELINES)

DECISION DU MAIRE N° 2022/11/226 PRISE EN VERTU DE  
LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 MAI 2020

---

**Service Informatique  
SP/NR**

**Objet : Cinéma municipal Les Yeux d'Elsa : contrat n° 20-070 avec la société GLOBECAST relatif à l'abonnement pour le téléchargement de films à la suite de la modification technique de l'installation en place (raccordement du serveur Globecast à la fibre optique dudit cinéma au cours de l'été 2022).**

Le Maire de SAINT-CYR-L'ÉCOLE,

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article R.2122-8,

Vu la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire,

Vu l'équipement Globecast CinéBox (stockage temporaire de fichiers de films) et Globecast CinéBoost (dispositif permettant d'agréger plusieurs liaisons pour améliorer le temps pour télécharger un film) acquis auprès de la société GLOBECAST et installé en janvier 2020 pour permettre le téléchargement des films devant être diffusés dans le cadre de la programmation du cinéma municipal Les Yeux d'Elsa,

Vu la proposition d'abonnement formulée par ladite société à la suite de la modification technique de l'installation en place (raccordement du serveur Globecast à la fibre optique dudit cinéma au cours de l'été 2022) permettant le téléchargement d'environ 200 films par an, ainsi que la maintenance du matériel mis en place,

Vu le Budget Communal,

Considérant la nécessité pour la Ville de faire appel à une société spécialisée dans la distribution de films en haute qualité à destination des cinémas,

Considérant que le projet de contrat proposé à cet effet par la société susvisée répond aux besoins de la commune,

**DECIDE:**

-----

**Article 1 :** A la suite de la modification technique apportée à l'équipement installé en janvier 2020 (serveur Globecast raccordé à la fibre optique du cinéma municipal au cours de l'été 2022), un contrat n° 20-070 est conclu avec la société GLOBECAST sise 5, allée Gustave Eiffel – 92136 ISSY- LES-MOULINEAUX, pour l'abonnement permettant d'assurer le téléchargement d'environ 200 films par an pour être diffusés dans le cadre de la programmation du cinéma municipal Les Yeux d'Elsa sis 11 bis, avenue Jean Jaurès à Saint-Cyr-l'École, ainsi que la maintenance du matériel mis en place par ladite société.

**Article 2 :** Ce contrat prend effet à compter de la signature du bon de commande par le Maire pour une durée d'un an. Il est renouvelable deux fois par tacite reconduction sans pouvoir excéder trois ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec avis de réception postal, moyennant le respect d'un préavis de trois mois avant la fin de la durée initiale ou de la période annuelle en cours en cas de reconduction.

**Article 3 :** Le montant mensuel de l'abonnement mentionné à l'article 1 est de 162 € HT, soit 194,40 € TTC.

**Article 4 :** Les crédits afférents sont inscrits au budget de l'exercice 2022.

**Article 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le 24 NOV. 2022

Certifié exécutoire  
par publication en ligne le :  
et  
par transmission  
en Préfecture des Yvelines le :

24 NOV. 2022



**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-président de Versailles Grand Parc

24 NOV. 2022

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Cinéma municipal Les Yeux d'Elsa : contrat n. 20-070 avec la société GLOBECAST relatif à l'abonnement pour le téléchargement de films à la suite de la modification technique de l'installation en place (raccordement du serveur Globecast à la fibre optique dudit cinéma au cours de l'été 2022).

---

**Date de transmission de l'acte :** 24/11/2022

**Date de réception de l'accusé de réception :** 24/11/2022

---

**Numéro de l'acte :** 2022-11-226 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 078-217805456-20221124-2022-11-226-AU

---

**Date de décision :** 24/11/2022

**Acte transmis par :** Milena BOUTOILLE

---

**Nature de l'acte :** Autres

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.4. Autres types de contrats